



République Française

Mairie de Marolles en Hurepoix

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

ARRETE

Le Maire de MAROLLES-EN-HUREPOIX (Essonne),

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6,

VU le décret n°95-562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

VU la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 16 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

VU l'appel à candidatures publié sur le site internet de la commune pour les membres désignés pour le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

CONSIDERANT qu'ont ainsi été proposés :

- Mme Viviane BOUCARD en qualité de représentante des **Restos du Cœur**,
- M. Bernard VIGIER, en qualité de bénévole de **Solidarités Nouvelles pour le Logement**,
- M. Mourad HASSAD en qualité de représentant de l'**AAPISE** (Association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnementale),
- Mme Amandine JULIEN en qualité de représentant de l'**AAPISE**,
- Mme Francine FICARELLI-CORBIERE en qualité de représentante de **Vesti'Aid**,
- Mme Annyvonne MACHUT en qualité de représentante de **Vesti'Aid**,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas eu d'autres propositions de nomination faites par des organismes extérieurs,

.../...

.../...

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres du conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, en plus des membres qui ont été élus en Conseil Municipal le 16 avril 2026 :

- **Mme Viviane BOUCARD** en qualité de représentante des Restos du Cœur,
- **M. Bernard VIGIER**, en qualité de bénévole de Solidarités Nouvelles pour le Logement,
- **M. Mourad HASSAD** en qualité de représentant de l'AAPISE,
- **Mme Amandine JULIEN** en qualité de représentant de l'AAPISE,
- **Mme Francine FICARELLI-CORBIERE** en qualité de représentante de Vesti'Aid,
- **Mme Annyvonne MACHUT** en qualité de représentante de Vesti'Aid,
- **M. Gérard DEMANGE**,
- **M. Francis PREUD'HOMME**.

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 24 avril 2026

Le Maire



Nicolas MURAIL